Nations Unies S/2023/126



Distr. générale 21 février 2023 Français Original : anglais

Lettre datée du 21 février 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint des informations concernant les explosions ayant touché les gazoducs Nord Stream 1 et 2 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, à l'occasion de la séance d'information qui se tiendra le mardi 21 février 2023, au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ».

L'Ambassadrice, Représentante permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Antje **Leendertse**

L'Ambassadeur, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Martin Bille **Hermann**

L'Ambassadrice, Représentante permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Anna Karin **Eneström**



240223

Annexe à la lettre datée du 21 février 2023 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans le prolongement de la lettre datée du 29 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Danemark et la Représentante permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Allemagne, le Danemark et la Suède souhaitent communiquer les informations ciaprès concernant les explosions ayant touché les gazoducs Nord Stream 1 et 2 le 26 septembre.

Les autorités nationales respectives de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède ont ouvert des enquêtes pour faire toute la lumière sur les faits et leur cause. Menées dans le respect des principes fondamentaux de l'état de droit, les enquêtes ont permis d'établir que les gazoducs Nord Stream 1 et 2 ont subi d'importants dégâts, qui ont été causés par de puissantes explosions dues à un sabotage.

Au Danemark, la police de Copenhague et les Services de sécurité et de renseignement danois ont chargé un groupe d'enquête mixte de poursuivre l'enquête.

En Suède, l'enquête, confiée au Service de sécurité suédois, est dirigée par un procureur de la Cellule de sécurité nationale.

En Allemagne, le Bureau du Procureur fédéral a ouvert une enquête criminelle dans les explosions qui ont touché les gazoducs Nord Stream, afin d'établir s'il y a eu sabotage anticonstitutionnel, infraction visée à l'article 88 du Code pénal allemand, et de déterminer si d'autres infractions ont été commises.

Les enquêtes se poursuivent, et on ne sait pas encore à ce stade quand elles s'achèveront. Les autorités de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède se concertent au sujet de l'enquête sur les fuites de gaz, et le dialogue se poursuivra dans la mesure nécessaire.

Les autorités russes ont été informées des enquêtes en cours.

Les dégâts causés à l'environnement sont considérés comme locaux et limités aux zones touchées par les fuites. Les effets liés aux émissions de gaz à effet de serre sont considérables et inquiétants.

Nous réaffirmons que des actes délibérés comme ceux qui ont été commis contre les gazoducs Nord Stream sont inacceptables, mettent en péril la sécurité internationale et suscitent une profonde inquiétude.

Les informations présentées ci-dessus ont été communiquées publiquement par les Gouvernements allemands, danois et suédois.

2/2 23-03206